

La Directrice

ARRETE N° 01-2025 PORTANT DESIGNATION D'UN SECRETAIRE

AUX SECTIONS DISCIPLINAIRE DE L'IEP DE GRENOBLE

La Directrice de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles R712-9 et suivants,

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements,

Vu l'arrêté n° ESRS1937219A du 30 janvier 2020 portant nomination de la directrice de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble,

Vu le règlement intérieur de l'IEP de Grenoble ;

ARRETE

Article 1 : En application de l'article R712-28 du code de l'éducation, est mis à disposition des sections disciplinaires de l'IEP de Grenoble Madame Agnès CASASSA, Assistante de Direction, en qualité de secrétaire.

Article 2 : Les fonctions de secrétaire sont définies au code de l'éducation, auquel le présent arrêté renvoie.

Article 3 : Le présent arrêté prend effet à compter de sa publication et ce jusqu'à publication d'un nouvel arrêté abrogeant le présent texte et au plus tard, à la fin des fonctions du secrétaire en exercice.

Article 4 : Les dispositions du présent arrêté abrogent tout arrêté antérieur portant sur le même objet.

Article 5 : La directrice générale des services de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 07 janvier 2025

La Directrice,
Sabine SAURUGGER

